

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o Le conseil d'arrondissement, a adopté le 2 juin 2009, un projet de résolution numéro CA09 140181 intitulé :

« Accorder, par résolution, le projet particulier de modification et d'occupation du bâtiment situé au 7920, boulevard Saint-Laurent, à des fins d'un poste de police de quartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

2^o L'objet du projet de résolution est :

D'accorder la demande d'autorisation afin de permettre l'occupation d'une partie du bâtiment (chalet de parc Jean-Paul II) situé au 7920, boulevard Saint-Laurent, à des fins de poste de police de quartier en plus des usages autorisés au Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- 1^o que la superficie de plancher occupée aux fins d'un poste de police de quartier soit inférieure à 1 150,0 mètres carrés;
- 2^o que toute partie transformée du bâtiment situé au 7920, boulevard Saint-Laurent, qui est occupée aux fins d'un poste de police de quartier, soit substantiellement conforme, quant à son implantation, à sa volumétrie et à son apparence, aux plans annexés à la résolution susmentionnée;
- 3^o que l'aménagement des cours de toute partie transformée du bâtiment situé au 7920, boulevard Saint-Laurent, qui est occupée aux fins d'un poste de police de quartier, soit substantiellement conforme aux plans annexés à la résolution susmentionnée;

et toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (01-283).

Ce projet vise la zone 0105 illustrée ci-dessous :



3^o Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le mercredi 17 juin 2009 à 19 h au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.**

4^o Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5^o Ce projet de résolution contient une ou des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

6^o Le projet de résolution et un plan de la zone visée sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Le 9 juin 2009

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate